



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BO

LE BULLETIN OFFICIEL
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

**Bulletin officiel n° 8
du 24 février 2022**

Sommaire

Enseignements secondaire et supérieur

Diplômes comptables

Classes préparant au diplôme de comptabilité et de gestion dont le fonctionnement est autorisé pour l'année universitaire 2022 - 2023

liste (NOR : ESRS2203617K)

Personnels

Formation continue

Schéma directeur de la formation continue des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports - 2022-2025

circulaire du 11-2-2022 (NOR : MENH2201155C)

Enseignements secondaire et supérieur

Diplômes comptables

Classes préparant au diplôme de comptabilité et de gestion dont le fonctionnement est autorisé pour l'année universitaire 2022 - 2023

NOR : ESR2203617K

liste

MESRI - DGESIP A1-2

Établissements d'enseignement publics

Académie	N° RNE	Ville	Nom	DCG 1	DCG 2	DCG 3
Aix-Marseille	0130001F	Aix-en-Provence	Émile Zola	1		
	0840004Y	Avignon	Théodore Aubanel	1	1	1
	0130051K	Marseille 05	Marie Curie	1	1	1
Amiens	0800011C	Amiens	Édouard Gand	1	1	1
	0600021X	Creil	Jules Uhry	1	1	1
	0020059D	Soissons	Gérard de Nerval	1	1	1
Besançon	0250033A	Montbéliard	Le Grand Chênois	1	1	1
	0250010A	Besançon	Louis Pergaud	1	1	1
Bordeaux	0330028B	Bordeaux	Gustave Eiffel	1	1	1
	0470003Y	Agen	Jean-Baptiste Baudre	1	1	1
Clermont-Ferrand	0630020E	Clermont-Ferrand	Sidoine Apollinaire	1	1	1
Corse	7200583W	Bastia	Paul Vincensini	1	1	1
Créteil	0930834B	Aulnay-sous-Bois	Voillaume	1	1	1
	0770934X	Melun	Leonard de Vinci	1	1	1
	0940580V	Cachan	Maximilien Sorre	1	1	1
	0940119U	Le Perreux s/marne	Paul Doumer	1	1	1
Dijon	0710010A	Chalon-sur-Saône	Mathias	1	1	1
	0210019G	Dijon	Le Castel	1	1	1
Grenoble	0740005D	Annecy	Gabriel Fauré	1	1	1
	0380029A	Grenoble	Eaux Claires	1	1	1
Guadeloupe	9710003B	Les abymes	Baimbridge	1	1	1
Guyane	9730001N	Cayenne	Félix Éboué	1	1	
Lille	0620042J	Béthune	André Malraux	1	1	1
	0590258K	Lille	Gaston Berger	1	1	1
	0590221V	Valenciennes	Henri Wallon	1	1	1
	0624109E	Saint-Martin-Boulogne	Giroux-Sannier	1	1	1
Limoges	0870019Y	Limoges	Suzanne Valadon	1	1	1
Lyon	0690038S	Lyon 09	La Martinière Duchère	1	1	1
	0420042T	Saint-Étienne	Honoré d'Urfé	1	1	1
Martinique	9720004X	Fort-de-France	Gaillard	1	1	1
	0340040J	Montpellier	Jules Guesde	1	1	1

Montpellier	0110023R	Narbonne	Louise Michel	1	1	1
	0300027S	Nîmes	Ernest Hemingway	1	1	1
Nancy-Metz	0540041B	Nancy	Georges de La Tour	1	1	1
	0570057C	Metz	Robert Schuman	1	1	1
Nantes	0491966W	Angers	Henri Bergson	1	1	1
	0442765S	Nantes	Nelson Mandela	1	1	1
	0721493G	Le Mans	Marguerite Yourcenar	1	1	1
Nice	0060037H	Nice	Estienne-d'Orves	1	1	1
Normandie (Caen)	0140017T	Caen	Jean Rostand	1	1	1
Normandie (Rouen)	0760096S	Rouen	Gustave Flaubert	1	1	1
	0270016W	Evreux	Aristide Briand	1	1	1
Orleans-Tours	0450051L	Orléans	Benjamin Franklin	1	1	1
	0370039S	Tours	Paul-Louis Courier	1	1	1
Paris	0750647W	Paris 3e	Turgot	1	1	1
	0750707L	Paris 17e	École Nationale de Commerce	2	2	2
Poitiers	0860038Z	Poitiers	Aliénor d'Aquitaine	1	1	1
	0170028N	La Rochelle	Jean Dautet	1	1	1
Reims	0511951U	Châlons-en-Champagne	Jean Talon	1	1	1
Rennes	0560025Y	Lorient	Dupuy-de-Lôme	1	1	1
	0290013G	Brest	Jules Lesven	1	1	1
	0350028R	Rennes	Bréquigny	1	1	1
Reunion	9740787M	St-louis	Antoine Roussin	1	1	1
	9741046U	Saint-Denis	Bellepierre	1	1	1
Strasbourg	0680008P	Colmar	Camille Sée	1	1	1
	0670086E	Strasbourg	René Cassin	1	1	1
Toulouse	0650026A	Tarbes	Marie Curie	1	1	1
	0310047H	Toulouse	Ozenne	1	1	1
Versailles	0950666H	Argenteuil	Braque	1	1	1
	0910620E	Corbeil-Essonnes	Doisneau	1	1	1
	0920802X	Sèvres	Jean-Pierre Vernant	1	1	1
	0782557F	Saint-Germain-en-Laye	Jean-Baptiste Poquelin	1	1	1
Nouvelle-Caledonie	9830557N	Nouméa	Le Grand Nouméa	1	1	1
Polynesie Française	9840407V	Tahiti Îles-du-Vent	Lycée Tertiaire de Pirae	1	1	1

Établissements d'enseignement privés sous contrat d'association

Académie	N° RNE	Ville	Nom	DCG 1	DCG 2	DCG 3
Aix-Marseille	0131402D	Marseille 6e	Charles Péguy	1	1	1
	0132828D	Marseille 12e	La Cadenelle	1	1	1
Amiens	0801479Y	Amiens	Saint Rémi	1	1	1
Clermont-Ferrand	0631068U	Clermont-Ferrand	Godefroy de Bouillon	1	1	1
	0430055B	Brives-Charensac	La Chartreuse	1	1	1

Créteil	0940878U	Saint Maur	Teilhard de Chardin	1	1	1
	0930960N	Montreuil	Ort	1	1	1
Dijon	0211090W	Dijon	Saint Bénigne	1	1	1
Grenoble	0260074P	Valence	Montplaisir	1	1	1
	0740092Y	La Roche-sur-Foron	Sainte Famille	1	1	1
Lille	0593117T	Lille	La Salle	1	1	1
	0593061G	Cambrai	Saint Luc	1	1	1
Lyon	0690564N	Lyon	Les Chartreux	1	1	1
Martinique	9720615L	Fort-de-France	Amep	1	1	1
Nancy-Metz	0570311D	Metz	De La Salle	1	1	1
	0541998D	Nancy	Charles de Foucault	1	1	1
Nantes	0440256P	Saint-Sébastien-sur-Loire	Saint-Pierre La Joliverie	1	1	1
	0530068L	Laval	Haute Follis	1	1	1
Paris	0754030Y	Paris 7e	Albert de Mun	1	1	1
	0754042L	Paris 13e	Rebours	1	1	1
Rennes	0220117H	Saint-Brieuc	Pôle Supérieur Lycée	1	1	1
	0290181P	Brest	Brest Rive Droite	1	1	1
	0350795Z	Rennes	De La Salle	1	1	1
Toulouse	0311177L	Toulouse	Limayrac	1	1	1
Versailles	0783351U	Versailles	Notre-Dame de Grandchamp	1	1	1
	0950759J	Margency	Notre-Dame de Bury	1	1	1

Personnels

Formation continue

Schéma directeur de la formation continue des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports - 2022-2025

NOR : MENH2201155C

circulaire du 11-2-2022

MENJS - DGRH F1 - DGESCO C1-2

Texte adressé aux recteurs et rectrices de région académique ; aux recteurs et rectrices d'académie ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie - directeurs et directrices académiques des services de l'éducation nationale ; aux secrétaires généraux d'académie ; aux directeurs et directrices des ressources humaines d'académie ; aux directeurs et directrices des écoles académiques de la formation continue ; aux délégués et déléguées des régions académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ; aux directeurs et directrices d'institut national supérieur du professorat et de l'éducation ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie - inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux directeurs et directrices d'école du premier degré ; aux directeurs et directrices des centres de ressources, d'expertise et de performance sportive ; aux directeurs et directrices des écoles nationales des sports ; au directeur général de l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance ; aux directeurs et directrices techniques nationaux

Contexte

Dès 2019, à l'appui du premier schéma directeur de la formation continue et tout au long de la vie de tous les personnels du ministère chargé de l'éducation nationale, a été engagée une politique de formation plus à l'écoute des besoins des personnels et au service du développement professionnel des individus et des collectifs, de manière à améliorer sur tous les territoires le système éducatif et faire réussir les élèves. Ce schéma directeur s'adresse également, depuis 2021, aux personnels de la jeunesse et des sports, dans le respect de leurs spécificités et avec l'objectif de renforcer la continuité éducative.

Conformément aux engagements pris par le ministère à l'issue du Grenelle de l'éducation, au printemps 2021, la transformation en profondeur de la gestion des ressources humaines se poursuit dans le cadre d'une stratégie globale répondant à une logique d'accompagnement, de proximité et de personnalisation, dans laquelle la formation professionnelle joue un rôle central. Il s'agit ainsi de :

- faciliter l'accès à la formation continue ;
- permettre à chaque personnel d'être acteur de son parcours, notamment en utilisant les dispositifs de formation à l'initiative de l'agent ;
- donner à chacun la possibilité de faire connaître ses compétences et permettre, dès que possible, l'accès à des diplômes et des certifications ;
- soutenir des projets collectifs et des dynamiques locales.

C'est en effet par la formation qu'un personnel, quels que soient sa fonction et son domaine d'action - éducation, jeunesse ou sports -, peut développer, dans le cadre d'un parcours, des compétences lui permettant d'atteindre un objectif professionnel ou de répondre à un souhait de mobilité. À ce titre, la mise en œuvre du schéma directeur s'appuie sur les cellules académiques mobilités mises en place par les académies autour du directeur des ressources humaines pour accompagner les mobilités entrantes, sortantes et celles liées à l'international.

C'est aussi par la formation que des organisations de travail apprenantes peuvent se constituer et permettre, par l'analyse des gestes et pratiques professionnels, une montée en compétences et une meilleure qualité de vie au travail, au profit de la réussite de tous les élèves et de l'ensemble des publics bénéficiaires des politiques éducatives, de jeunesse, sportives et de vie associative que porte le ministère.

Les objectifs du schéma directeur déclinent les orientations de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 en faveur de la mobilité, de l'accompagnement des transitions professionnelles des agents, d'une meilleure réponse aux besoins de compétences au sein des services publics et également en matière de déontologie et d'égalité professionnelle. Ils s'inscrivent aussi dans une politique interministérielle globale invitant l'ensemble des ministères à proposer à tout personnel de la fonction publique un accompagnement personnalisé qui s'appuie sur l'ensemble des dispositifs d'information, de conseil, de soutien et de formation et qui permette d'élaborer et mettre en œuvre des projets d'évolution professionnelle. La formation continue

contribue ainsi à l'attractivité des métiers.

Structuration et déploiement

Le présent schéma directeur de la formation continue 2022-2025 poursuit la démarche engagée en 2019 par le schéma directeur précédent dans le respect de ses grands principes : il s'adresse à tous les personnels du ministère, quels que soient leur statut et leurs fonctions, s'appuie sur un recueil des besoins individuels et collectifs, permet un continuum de formation initiale, continuée et continue, à travers des actions conduites le plus possible en proximité des environnements professionnels, et en lien avec le déploiement de la gestion des ressources humaines de proximité. Outre les formations disciplinaires et spécifiques à chaque métier, il favorise les formations interdegré, intercatégorielles, intermétiers, voire interministérielles, afin de favoriser la construction d'une culture professionnelle commune.

La formation doit reposer, tout en préservant la priorité accordée au présentiel, sur des modalités diversifiées incluant les formats hybridés et distants. Elle doit pouvoir s'appuyer sur des viviers de formateurs diversifiés et permettre aux personnels de valoriser les compétences acquises, en particulier grâce à la reconnaissance institutionnelle de ces compétences. La formation s'ancre utilement dans l'analyse des pratiques professionnelles et la formation entre pairs.

Le schéma directeur 2022-2025 adopte une présentation nouvelle, inspirée de celle de la formation professionnelle tout au long de la vie de tous les agents de l'État 2021-2023 autour d'objectifs prioritaires déclinés en thématiques, mais aussi d'indicateurs de suivi.

Il s'articule autour de six axes :

1. **Incarner, faire vivre et transmettre les valeurs de la République et les principes généraux de l'éducation**, afin de fédérer l'ensemble de la communauté éducative autour d'une conception partagée de ces valeurs ;
2. **Accompagner et former les équipes pédagogiques et éducatives afin de perfectionner les pratiques professionnelles et de favoriser la réussite scolaire de tous ainsi que l'éducation tout au long de la vie** ; les contenus didactiques et pédagogiques constituent ainsi un pilier essentiel des enjeux de formation pour les personnels enseignants et d'éducation ;
3. **Piloter la mise en œuvre au niveau territorial des politiques de la jeunesse, de l'engagement, d'éducation populaire et des sports, notamment pour les personnels de la jeunesse et des sports**, et promouvoir la continuité entre le temps scolaire et le hors temps scolaire ;
4. **Accompagner le développement professionnel de l'ensemble des agents et des collectifs de travail par la transformation des politiques RH et de formation**, afin de réaffirmer le primat de la formation continue parmi les leviers d'une politique renforcée de valorisation des ressources humaines, d'accompagnement et de développement professionnel des personnels ;
5. **Accompagner les encadrants dans l'exercice de leurs responsabilités pédagogiques et managériales**, afin de consolider leur posture et leur permettre de développer l'ensemble des compétences transversales nécessaires à l'exercice de leur fonction et à la mise en œuvre des projets de transformation ;
6. **Consolider les connaissances, les compétences et les usages du numérique**, afin de faire du numérique un outil et un levier du développement professionnel.

Ces priorités sont traduites annuellement dans le plan national de formation (PNF) et, au niveau territorial, dans les programmes académiques de formation (PAF), mais ils ont vocation à trouver leur pleine réalisation dans un cadre pluriannuel marqué par la mise en place de parcours de formation et la progressivité des compétences acquises par les personnels. Chaque action de formation correspond à une ou plusieurs priorités. Par leur expertise et leur expérience, les corps d'inspection - Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, inspections territoriales - les formateurs et l'ensemble des personnels impliqués dans l'ingénierie de formation contribuent à la conception et à la mise en œuvre de l'offre de formation.

Mise en œuvre territoriale

Cette volonté de transformation de l'offre de formation se traduit sur chaque territoire académique par la création d'une école académique de la formation continue et l'élaboration de nouveaux programmes de formation à partir de janvier 2022.

Sous l'autorité des recteurs, les directeurs des nouvelles écoles, en lien avec les directeurs des ressources humaines, mettent en place un pilotage académique des actions de formation, en s'appuyant sur tous les responsables et acteurs de l'académie, en tenant compte des spécificités propres au premier degré et, le cas échéant, de la dimension régionale. L'école académique vise à rendre l'offre de formation plus structurée, plus lisible, plus cohérente et accessible à tous les échelons du territoire, pour l'ensemble des personnels de l'éducation, de la jeunesse et des sports à la rencontre de l'expression de leurs besoins. Les PAF sont élaborés en prenant appui sur l'analyse des demandes individuelles et collectives collectées dans l'académie.

L'école académique de la formation continue propose également une offre de services et de contenus

diversifiés en ligne, notamment sur la plateforme [m@gistère](#), et permet un accès permanent à la formation en tout point du territoire académique.

Le conseil académique de la formation (CAF) associe, dans les conditions prévues par la circulaire de 2019, les représentants de tous les personnels à la mise en œuvre de la stratégie académique de formation continue, de son élaboration à son bilan. Les représentants des personnels sont désignés par les organisations syndicales membres du comité social d'administration (CSA) académique selon le critère de représentativité. Le CAF est en dialogue avec le conseil de l'école académique de la formation continue.

Au service des politiques académiques de formation, plusieurs opérateurs participent à la formation continue des personnels du ministère, dont :

- l'institut des hautes études de l'éducation et de la formation (IH2EF), en tant qu'opérateur national de la formation des personnels d'encadrement ;
- les instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspé), en tant qu'opérateurs de la formation initiale et de la formation continue ;
- l'institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA) ;
- Réseau Canopé en tant qu'opérateur de la formation tout au long de la vie des enseignants dans un environnement numérique ;
- le réseau des établissements relevant de la jeunesse et des sports, notamment le centre de ressources d'expertise et de performance sportive (Creps) de Poitiers, pour la formation professionnelle statutaire des personnels de la jeunesse et des sports, l'institut national du sport, de l'expertise et de la performance (Insep) ;
- l'École des cadres du sport, en cours d'installation, pour faciliter l'élaboration et la mise à disposition de l'offre de formation auprès des personnels concernés.

Suivi et évaluation

La direction générale des ressources humaines et la direction générale de l'enseignement scolaire veillent, en lien étroit avec la direction de l'encadrement, la direction des sports et la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, à la cohérence de l'ensemble de la mise en œuvre du schéma directeur de la formation continue dans le cadre d'un accompagnement et d'un suivi opérés au cours de réunions bilatérales annuelles avec chaque académie, de séminaires de mutualisation des pratiques, des dialogues stratégiques de gestion et de performance, et d'un dialogue social régulier.

Le schéma directeur et les différents dispositifs qui l'incarnent sur les territoires s'inscrivent dans une démarche qualité, et partagent les indicateurs proposés pour chaque objectif prioritaire du schéma, afin de s'engager, de manière efficace et au-delà d'une mesure de la satisfaction des stagiaires, dans une démarche active d'évaluation des réalisations et de leurs impacts, et de favoriser l'ajustement en continu de l'offre de formation aux besoins de l'institution et des personnels.

Indicateurs de suivi

Le suivi et l'évaluation du schéma directeur s'appuieront sur les quinze indicateurs suivants par axe.

1	Nombre de journées stagiaires réalisées par priorité
2	Nombre de personnels formés par rapport à l'ensemble des personnels, par catégorie et par sexe
3	Durée moyenne de formation en jours par personne formée
4	Taux d'accès à la formation par catégorie de personnel
5	Taux de présence et taux d'assiduité (présence du stagiaire à au moins 2/3 du temps de la formation) des personnels aux formations
6	Nombre et volume de journées stagiaires par type d'action : adaptation immédiate au poste de travail (T1), adaptation à l'évolution prévisible des métiers (T2), développement ou acquisition de nouvelles qualifications (T3)
7	Nombre et volume de journées stagiaires de formations d'initiative locale (FIL), dont les formations collaboratives par les pairs, par rapport au volume total de formations
8	Nombre et volume de journées stagiaires de formations de formateurs
9	Nombre et volume de journées stagiaires de formations assurées par les partenaires (opérateurs, associations, etc.)
10	Nombre et volume de journées stagiaires de formations certifiantes ou diplômantes

11	Nombre et volume de journées stagiaires de formations par modalité : en présentiel, en distanciel, hybride, collective ou individuelle
12	Nombre d'académies disposant d'une procédure ou d'un outil de collecte d'expression des besoins
13	Nombre et volume de journées stagiaires de formations déployées sur plus d'une année (logique de parcours)
14	Nombre et volume de journées stagiaires de bénéficiaires d'un accompagnement personnalisé dans le cadre d'un projet de formation, y compris au titre du CPF (gestion des RH de proximité, politique de vivier, cellule mobilité, tutorat, etc.)
15	Montant des crédits de formation hors titre 2 consommés et consacrés à la mise en œuvre du schéma directeur

L'annexe présente un tableau détaillant les priorités et les thématiques selon les six axes du schéma directeur. Cette circulaire fait suite à la circulaire n° 2019-133 du 23 septembre 2019 relative au schéma directeur de la formation continue des personnels de l'éducation nationale - 2019-2022.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Édouard Geffray

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Le directeur général des ressources humaines,
Vincent Soetemont

Annexe

➔ Axes, priorités et thématiques du schéma directeur 2022-2025

Annexe - Axes, priorités et thématiques du schéma directeur 2022-2025

Axe I : Incarner, faire vivre et transmettre les valeurs de la République et les principes généraux de l'éducation	
Priorités	Thématiques
I.1 Former l'ensemble des personnels aux principes et valeurs de la République	Laïcité Libertés et droits fondamentaux Égalité des droits Éducation à la défense
I.2 Développer une culture professionnelle intercatégorielle	Déontologie dans la fonction publique Éthique Connaissance du système éducatif Connaissances des politiques et des acteurs de l'éducation tout au long de la vie Culture juridique et fondamentaux du droit dans la fonction publique Égalité professionnelle femme homme
I.3 Contribuer à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités scolaires, sociales et territoriales	Effets de la pauvreté et de la précarité Déterminismes sociaux et territoriaux Éducation prioritaire Ruralité Relation école familles École inclusive Lutte contre l'illettrisme, l'innumérisme, l'illectronisme
I.4 Lutter contre toute forme de discrimination	Lutte contre le racisme et l'antisémitisme Lutte contre les discriminations liées au handicap Lutte contre les stéréotypes Égalité entre les filles et les garçons Lutte contre les LGBT+ phobies Lutte contre les inégalités et les discriminations dans le sport et l'animation
I.5 Prévenir toute forme de violences dans le cadre scolaire et extrascolaire	Climat scolaire Engagement, citoyenneté, démocratie scolaire Lutte contre le harcèlement et cyberharcèlement Prévention des violences psychiques et physiques Lutte contre les violences dans le sport Prévention de la radicalisation Lutte contre la radicalisation et les dérives sectaires dans le sport et l'animation Contrôle des diplômes et de l'honorabilité des acteurs du sport et de l'animation Sécurité des biens et des personnes
I.6 Renforcer la politique éducative sociale et de santé en faveur des élèves en favorisant la promotion de la santé et la lutte contre les inégalités de santé	Parcours éducatif de santé Compétences psychosociales Secourisme École promotrice de santé, en particulier via les cellules académiques en charge de la politique éducative sociale et de santé en faveur de l'élève Éducation à l'alimentation Éducation à la sexualité Sobriété numérique Lutte contre le dopage

	<p>Suivi médical des pratiquants et plateaux médicosportifs Sécurisation des pratiques et contrôle réglementaire des structures sportives et des accueils collectifs de mineurs</p>
--	---

Axe II : Accompagner et former les équipes pédagogiques et éducatives afin de perfectionner les pratiques professionnelles et de favoriser la réussite scolaire de tous ainsi que l'éducation tout au long de la vie	
Priorités	Thématiques
II.1 S'appuyer sur l'analyse des pratiques d'enseignement pour améliorer les apprentissages des élèves	<p>Savoirs fondamentaux Programmes nationaux d'enseignement Enseignements et didactiques disciplinaires Interdisciplinarité Évaluation</p>
II.2 Développer des pratiques pédagogiques au service des apprentissages de tous les élèves	<p>Pratique professionnelle en lien avec la recherche, particulièrement la recherche en éducation et en psychologie Sciences cognitives et mécanismes d'apprentissage Différenciation pédagogique Démarches d'évaluation Innovation et expérimentation pédagogiques</p>
II.3 Développer les pratiques professionnelles favorisant les compétences du XXI ^e siècle	<p>Esprit critique Éducation aux médias et à l'information Créativité Coopération Communication</p>
II.4 Développer une éthique de la relation pédagogique qui favorise l'engagement et la persévérance scolaire	<p>Compétences psychosociales lutte contre le décrochage scolaire : prévention et remédiation dans le cadre de l'obligation de formation des jeunes de 16 à 18 ans Compréhension des obstacles aux apprentissages Motivation</p>
II.5 Développer le pilotage et l'accompagnement des projets d'orientation des élèves et favoriser la continuité du parcours scolaire	<p>Prévention du décrochage scolaire Psychologie de l'adolescent Techniques de conduites d'entretien Relation école-familles dans l'élaboration du projet d'orientation Continuité école-collège-lycée Lutte contre les déterminismes sociaux et de genre dans l'orientation Continuum lycée-université Relations école-entreprise Partenariat État-Région</p>
II.6 Former aux enjeux de l'éducation au développement durable et renforcer le rapport à la science	<p>17 objectifs de développement durable (économie, environnement, société) Culture et démarche scientifiques Circuit de production des connaissances et des informations Savoirs, opinions, croyances, rapport à la vérité Sobriété numérique</p>
II.7 Développer l'ouverture culturelle, européenne et internationale	<p>Éducation artistique et culturelle Conduite de projets</p>

	Échanges de coopération européens et internationaux
--	---

Axe III : Piloter la mise en œuvre au niveau territorial des politiques de la jeunesse, de l'engagement, d'éducation populaire et des sports	
Priorités	Thématiques
III.1 Renforcer les politiques publiques au cœur des métiers de la jeunesse et des sports	<p>Mettre en œuvre les orientations, programmes et actions en matière de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - continuité et alliances éducatives ; - renforcement de l'autonomie, d'accès aux droits et de soutien aux parcours de formation et d'insertion en direction des jeunes ; prévention des violences, risques et dérives sexuels ; - développement de la culture de l'engagement ; - accompagnement et soutien à la qualité éducative ; - accompagnement et soutien aux dynamiques associatives ; - soutien à la vie associative. <p>Politiques de développement de l'accès au sport pour les publics cibles (séniors, féminines, handicapés, publics en zones prioritaires)</p> <p>Politiques en faveur de l'éducation aux aptitudes fondamentales</p> <p>Politiques en faveur de la citoyenneté et de l'intégration par le sport et la mobilisation de démarches et pratiques issues de l'éducation populaire</p> <p>Politiques en faveur du sport santé, du sport durable et des sports de nature</p> <p>Politiques et actions en matière de développement durable en faveur des jeunes</p>
III.2 Déployer une ingénierie territoriale et soutenir des pratiques techniques et pédagogiques des acteurs des champs de la jeunesse, de l'engagement et des sports	<p>Labo des pratiques, expérimentation et analyse des pratiques, formations à la carte</p> <p>Expliciter et développer les spécialités techniques et pédagogiques</p> <p>Ingénierie territoriale</p> <p>Communautés apprenantes</p> <p>Analyses de pratiques</p> <p>Connaissance des enjeux et stratégie des acteurs territoriaux</p> <p>Développement de la place des pratiques d'éducation populaire dans les politiques publiques jeunesse, éducation populaire, vie associative et sport</p> <p>Accompagnement et suivi des conférences régionales du sport et de leurs commissions</p> <p>Développement de politiques éducatives et sportives territoriales en relation avec les différents acteurs</p> <p>Portage de projets sportifs complexes à la croisée des enjeux politiques et associatifs</p> <p>Mise en place de la formation des acteurs et des intervenants locaux du sport (élus,</p>

	arbitres, entraîneurs, bénévoles, etc.) Certification des acteurs et habilitation des centres de formation (formation professionnelle et diplômes d'État) Formation des cadres bénévoles et professionnels Accompagnement du monde associatif dans sa structuration et sa professionnalisation
III.3 Renforcer les expertises des métiers de l'accompagnement, de l'entraînement, de l'expertise et de la performance	Inspection contrôle évaluation : actualités juridiques, sécurisation des procédures Accompagnement et outils collaboratifs Accompagnement des sportifs de haut niveau et des cadres du sport Accompagnement des acteurs locaux (associations, collectivités, services de l'État) Management du sport et coordination d'équipe sportive Entraînement sportif et développement de la performance Pilotage et optimisation de la haute performance Détection des talents Direction et évaluation des structures labellisées

Axe IV : Accompagner le développement professionnel de l'ensemble des agents et des collectifs de travail par la transformation des politiques RH et de formation	
Priorités	Thématiques
IV.1 Déployer un continuum de formation pour accompagner l'entrée dans le métier et la formation de l'adaptation à l'emploi	Environnement de travail Acteurs et missions Référentiels
IV.2 Former au plus près des besoins des agents (proximité, progressivité, individualisation, certification, etc.)	Recueil / Analyse des besoins Diagnostic Accompagnement
IV.3 Soutenir les projets individuels de développement professionnel	Concours internes Développement professionnel continu (DPC) des personnels de santé, y compris en lien avec la recherche Dispositifs individuels (bilans de compétences, VAE, CPF, CFP) Animation d'un réseau Espaces de développement professionnel
IV.4 Développer la capacité de conseil et d'accompagnement personnalisé des acteurs de la formation et de la RH	Conseil Accompagnement Personnalisation Diagnostic de mobilité
IV.5 Favoriser l'égalité professionnelle et la diversité	Culture juridique, droit du travail Bien-être Lutte contre les stéréotypes Processus de recrutement Politique de vivier
IV.6 Placer l'innovation et la recherche au cœur du changement des pratiques professionnelles	Analyse de l'activité professionnelle Outils et méthodes d'innovation Approches design Apprendre par la recherche Recherche-action

IV.7	Impulser des dynamiques de coopération, développer des collectifs apprenants	Communautés de pratiques Co-développement Intelligence collective Démarche design Animation de réseau
IV.8	Développer des pratiques professionnelles écoresponsables	Écocitoyenneté : économie, environnement, société Circuit de production de l'information
IV.9	Internationaliser les parcours et la formation	Mobilité géographique et développement professionnel Valorisation des parcours Interculturalité
IV.10	Développer une culture de la qualité de vie au travail notamment liée à l'organisation du travail	Bien-être Process participatifs et de co-construction Process de validation Prévention des risques psychosociaux Santé et sécurité au travail

Axe V : Accompagner les encadrants dans l'exercice de leurs responsabilités pédagogiques et managériales

Priorités		Thématiques
V.1	Développer les compétences managériales et de pilotage des cadres	Animation d'un collectif de travail / animation d'un collectif de travail en mode hybride Responsabilisation des équipes et délégation Motivation et valorisation de son équipe Prévention des risques psychosociaux Réalisation de l'entretien annuel d'évaluation Accompagnement du développement professionnel des collaborateurs Prévention et gestion des conflits Pilotage pédagogique
V.2	Renforcer les compétences transversales nécessaires à l'exercice de la fonction d'encadrant	Communication Conduite de projets de transformation Renforcement de l'expertise budgétaire Renforcement de l'expertise juridique Culture de l'évaluation des politiques publiques Culture du dialogue social et de la négociation Prévention et gestion de crise Démarche qualité / Maîtrise des risques
V.3	Favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, la diversité et la lutte contre les discriminations	Lutte contre les stéréotypes Renforcement des connaissances juridiques en droit du travail Recrutement et pratiques managériales non discriminantes Lutte contre les violences sexistes et sexuelles

Axe VI : Consolider les connaissances, les compétences et les usages du numérique

Priorités		Thématiques
VI.1	Développer les compétences numériques professionnelles des agents	Maîtrise de l'environnement numérique de travail Maîtrise des compétences du cadre de référence des compétences numériques

	Usage et partage des communs numériques Préparation à la continuité de l'activité (continuité administrative, pédagogique, etc.)
VI.2 Former aux enjeux du numérique pour favoriser l'exercice de la citoyenneté numérique	Compétences du XXI ^e siècle Identité et sécurité numériques / RGPD Citoyenneté numérique Inclusion numérique Données, algorithmes et codes sources : culture, enjeux éthiques et écologiques, questions de souveraineté
VI.3 Enrichir l'offre de formation par les apports du numérique	Numérique et apprentissage Hybridation, articulation présence/distance Scénarisation Pratiques collaboratives numériques Communication numérique et accessibilité de l'information Intelligence artificielle